



# Kemperle Activités Subaquatiques

4 avenue Pasteur, 29300 QUIMPERLÉ  
 ☎ 07 62 32 64 45 - 🌐 <http://kas.over-blog.com>

Association loi 1901  
 N° FFESSM : 03.29.0181  
 Agrément Ministère des Sports  
 29.S.1019

Photo  
à coller

## Adhésion 2020 – 2021

N° de licence : .....

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Adresse :</b>	
<b>Code Postal :</b>	<b>Ville :</b>
<b>Tél. :</b>	<b>Email :</b>
<b>Date de Naissance :</b>	<b>Profession :</b>

### Section

Plongée scaphandre /  Apnée - nage avec palmes /  Hockey

[Cocher la(les) section(s) que vous avez choisie(s)]

Précisez vos diplômes acquis	
Niveau plongée	
Niveau formateur	
Niveau apnée	
Formations sécurité	
Formations complémentaires	
Permis bateau	

### Pièces à fournir

- **Fiche d'inscription dûment remplie et signée au verso**  
+ autorisation parentale pour les mineurs
- **Photocopie** du certificat médical <sup>(1)</sup>
- **1 photo d'identité collée sur la fiche d'inscription** (obligatoire à la 1<sup>ère</sup> adhésion)
- **1<sup>ère</sup> adhésion** : copie des diplômes optenus
- **Règlement** <sup>(7)</sup> : chèque(s), espèces, chèques vacances

Dossier à remettre **complet** au secrétaire

### Tarifs

- Adhésion club <sup>(2)</sup> : Plongée scaphandre <sup>(3)</sup> ..... 130 €
- Apnée / Hockey / Nage . 90 €
- Réduction < à 18 ans ..... - 15 €
- Formations club : N1 ..... 130 €
- N2, N3 ..... 250 €
- Licence FFESSM <sup>(4)</sup> ..... 41 €
- Option Assurance complémentaire FFESSM <sup>(5)</sup>  
(Ass. piscine obligatoire pour la section hockey)
- Loisir 1 : 20 € / Loisir 2 : 25 € / Loisir 3 : 42 € / Piscine : 11 €  
Loisir 1 Top : 39 € / Loisir 2 Top : 50 € / Loisir 3 Top : 83 €
- « J'ai bien pris connaissance que la  
licence ne couvre que la RC »  (case à cocher)

**Total**

Justificatif de paiement ? : Oui / Non

Personne à prévenir en cas de nécessité (Nom, prénom, Téléphone)
.....
.....
.....

Allergie à l'aspirine ? oui / Non

Autres allergies ? : .....

.....

## Fiche d'inscription

**\*Seuls les dossiers complets seront traités**

### **1 - Certificats médicaux**

- **Plongée scaphandre, apnée et pêche sous-marine au-delà de 6 m => CACI de moins d'1 an**

*(Certificat médical d'Absence de Contre-Indication)*

- **Nage avec palmes, hockey et apnée jusqu'à 6 m, sans interruption d'inscription => dispositif de 3 ans soit CACI de moins d'un an à la 1<sup>ère</sup> adhésion et attestation santé les 2 saisons intermédiaires**

**Attention à bien conserver les exemplaires originaux et à ne fournir qu'une photocopie**

*Les apnéistes ou hockeyseurs qui ont un niveau de plongeur scaphandre peuvent participer aux sorties plongées sous réserve d'avoir un CACI de moins d'un an.*

### **2 - L'adhésion club**

*La cotisation annuelle dépend de la section choisie. Elle permet de profiter des créneaux piscine et du matériel club dans les conditions définies par le règlement intérieur.*

### **3 - Inscription section scaphandre**

*Les nouveaux adhérents doivent obligatoirement fournir une photocopie des diplômes obtenus.*

*L'inscription à la section scaphandre permet de participer à la section apnée mais pas l'inverse.*

*Sorties en mer : le DP ou(et) l'encadrant est seul juge pour autoriser un membre à y participer.*

### **4 - La licence FFESSM**

*Obligatoire pour toutes les activités (sauf si déjà prise dans un autre club FFESSM pour la saison en cours), elle inclut une assurance Responsabilité Civile.*

### **5 - L'option assurance complémentaire**

**La licence ne couvre que la RC.** Une assurance complémentaire via le cabinet Lafont est proposée par la fédération.

*Pour tout renseignement, merci de consulter le site de la FFESSM.*

### **6 - Règlement intérieur du KAS**

*Consultable en ligne sur le blog du club (<http://kas.over-blog.com>) ou au local du bel air.*

**7 - Règlements** : Paiement possible en plusieurs fois (chèques bancaires, espèces ou chèques vacances...)

## Fonctionnement du club

Le KAS est une association loi 1901 dont les membres sont bénévoles, toutes les activités proposées sont des activités de loisir.

**Nous rejoindre c'est être conscient de la nécessité de votre participation aux actions du club** en sachant allier bonne volonté et convivialité, passion et partage des compétences, dans un esprit de pur bénévolat.

### **Entraînements piscine :**

QUIMPERLE communauté met à notre disposition les Aquapaq de Quimperlé et Scaër pour nos entraînements.

*(Seul les bassins sportifs et ludiques sont concernés par la convention signée entre le KAS et Quimperlé Communauté)*

- à Quimperlé le mercredi de 20h à 22h et le samedi de 17h30 à 19h30,

- à Scaër pour les hockeyseurs le mercredi de 20h15 à 22h et le samedi de 13h à 14h.

Tous les adhérents doivent quitter les établissements 5 mn avant la fin des séances.

**Les séances se déroulent sous la vigilance des encadrants et des DP, cependant chaque adhérent reste responsable de ses actes** (les exercices d'apnée doivent se faire sous la surveillance d'un tiers, jamais seul).

### **Date et signature de l'adhérent :**

Je soussigné(e).....

confirme avoir pris connaissance du fonctionnement du club et m'engage à respecter le règlement intérieur du KAS <sup>(6)</sup>

Date :

Signature :

### **Autorisation parentale pour les mineurs :**

Je soussigné(e).....

autorise mon fils\* / ma fille\* à pratiquer la plongée\* / l'apnée\* / le hockey\* au K.A.S

Date :

Signature :

[ \*rayer la(les) mention(s) inutile(s)]